



Exemplaire à renvoyer au SMICTOM par mail [contact@smictom01.fr](mailto:contact@smictom01.fr)

## BON DE PRÊT de GOBELETS REUTILISABLES

Date de la demande .....

### ASSOCIATION

Association : .....

Contact : .....

Tél portable : .....

### MANIFESTATION

Manifestation : .....

Date : .....

Adresse : .....

Commune : .....

L'organisateur de la manifestation reconnaît avoir pris connaissance du règlement

### PRÊT des GOBELETS

Date prêt des gobelets : .....

NOM et signature emprunteur

Nb de gobelets prêtés : .....

### RESTITUTION des GOBELETS

Date retour des gobelets : .....

NOM et signature emprunteur

Nb de gobelets restitués : .....

Gobelets propres  oui  non

Gobelets secs  oui  non

Montant à facturer par le SMICTOM : ..... (rappel tolérance 5 %)



## REGLEMENT DE PRET de Gobelets REUTILISABLES

### 1. PROPRIÉTÉ

Les gobelets restent la **propriété du SMICTOM SAONE DOMBES**.

En cas de détérioration ou de perte, l'association signataire du bon de prêt sera facturée par le SMICTOM SAONE DOMBES du montant correspondant au préjudice.

### 2. MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION

L'association émet une demande de prêt de gobelets réutilisables.

Les gobelets seront remis dans les locaux du SMICTOM situés 627 route de Jassans à Trévoux aux horaires d'ouverture des bureaux.

L'association s'engage à rapporter les **gobelets propres et secs**.

### 3. CONSIGNE

Le SMICTOM SAONE DOMBES invite l'association à mettre en place une **consigne à 1,00 €**, de façon à pouvoir restituer le nombre exact de gobelets empruntés.

Une tolérance de 5 % est acceptée en cas de différence entre le nombre de gobelets prêtés et le nombre de gobelets restitués.

En cas de détérioration ou de perte, l'association sera facturée par le SMICTOM SAONE DOMBES du montant correspondant au préjudice.

### 4. COMMUNICATION

L'association s'engage à communiquer sur cette opération de gobelets consignés, mise en place dans une politique de **prévention des déchets** favorisant le réemploi.

L'association s'engage à faire trier au mieux les participants et à mettre en place, si possible, des opérations complémentaires de réduction des déchets et du respect du cadre de vie.